



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/28 portant inscription au titre des monuments historiques du diorama *Vers L'inconu* [sic], par Joseph-Emmanuel BOUDEAU (1884-1953), bois, fil, métal, 1949,

Conservé dans l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle à la Roche-sur-Yon et appartenant à l'EPSM de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle.

Le préfet de la région Pays de la Loire,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 mai 2025 ;

Vu le courrier du 30 avril 2025 de Monsieur Philippe Paret, directeur, portant adhésion à l'inscription pour l'EPSM de Vendée - Centre hospitalier Georges Mazurelle, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- **Diorama *Vers L'inconu* [sic], par Joseph-Emmanuel BOUDEAU (1884-1953), bois, fil, métal, 1949, h : 55 cm, l : 55 cm, p : 17 cm (bateau) ; h : 80 cm ; l : 90 cm (cadre),**

Conservé dans l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle à La Roche-sur-Yon et appartenant à l'EPSM de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 24 OCT. 2025

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/28

- Diorama *Vers L'inconnu* [sic], par Joseph-Emmanuel BOUDEAU (1884-1953), bois, fil, métal, 1949, h : 55 cm, l : 55 cm, p : 17 cm (bateau) ; h : 80 cm ; l : 90 cm (cadre),

Conservé dans l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle à La Roche-sur-Yon et appartenant à l'EPSM de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle.

Diorama représentant un trois-mâts barque en demi-coque. La coque et les voiles sont en bois avec appliques en métal. Le cadre est en bois avec inscriptions et iconographie en métal cloué : "LE GENRE HUMAIN EST FRAGILE ET PERISSABLE LA MORT/ DE DROIT ARRETE L'ELAN MAIS L'AME CHRETIENNE NE PERIR-/A JAMAIS VIENDRA AU CIEL DE GLOIRE AVEC MOI POUR L'ET-/ERNITE PAROLES DE DIEU FAIS TON DEVOIR RECLAME/ TON DROIT/ DE L'AN (JC) 1949 / MATRICU-/LE DE MA-/RIN JEB/ 16620/ LORIE-/NT/ TOUTES VOILES / VERS L'INCONU 1948"

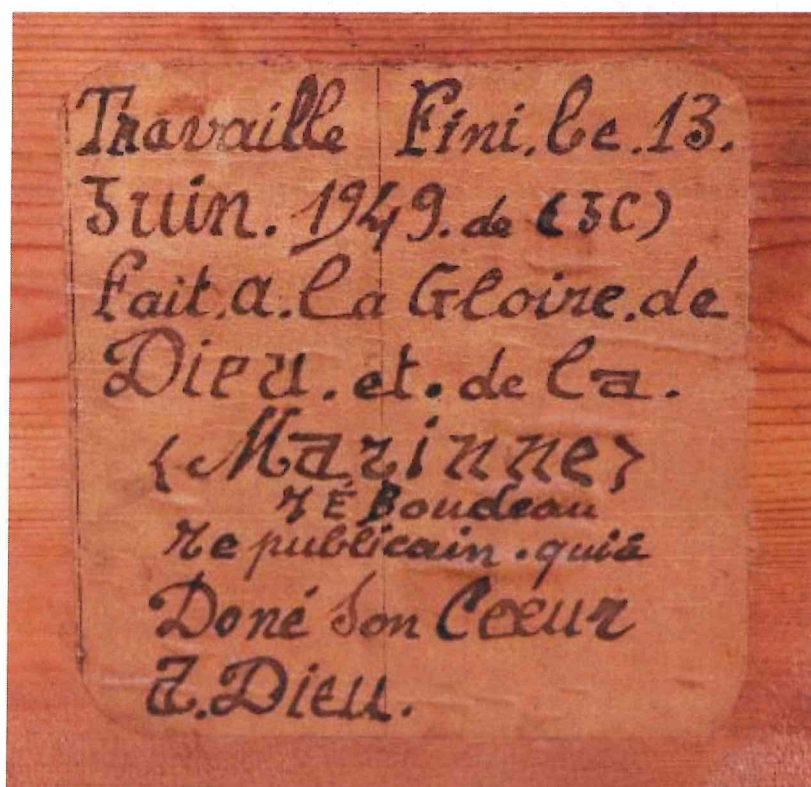
Joseph-Emmanuel Boudeau naît aux Brouzils (Vendée) le 2 janvier 1884. En juin 1899, il embarque pour un an comme mousse au long cours au départ de Nantes à destination de San Francisco sur le Maréchal de Turenne. Il devient inscrit maritime définitif en 1905 mais est aussitôt réformé pour une hernie. Il est rappelé et classé au service armé en mars 1917. Le 18 octobre 1917, il embarque comme matelot sur le croiseur de 1^{ère} classe d'Entrecasteaux, affecté aux escortes en mer ionienne entre Tarente et Ithéa. Boudeau est démobilisé le 1^{er} mars 1919. Il ne naviguera plus. Il est arrêté et condamné à de nombreuses reprises pour mendicité, ivresse et vagabondage, en Vendée, Loire-Atlantique, Sarthe, Ille-et-Vilaine et Normandie. En septembre 1934, il est écroué à la Maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon (Vendée). Le rapport médico-légal établi par le docteur Damaye conduit à son internement d'office à « l'asile public d'aliénés de La Roche-sur-Yon ». Il entre à 50 ans à l'hôpital psychiatrique où il restera 16 ans jusqu'à son évasion en 1950. Boudeau meurt à l'hôtel-Dieu de Poitiers le 11 février 1953 à l'âge de 69 ans. A l'hôpital, il réalise plusieurs maquettes de bateaux ainsi que des dessins à l'encre, véritables œuvres d'art brut.



Diorama *Vers L'inconnu* [sic] (cl. L. Blanchard, CAO de Vendée)



Détail du diorama Vers L'inconnu [sic] (cl. L. Blanchard, CAO de Vendée)



Détail du diorama Vers L'inconnu [sic] (cl. L. Blanchard, CAO de Vendée)